



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

offices de tourisme

Question écrite n° 131858

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration si, lorsqu'un office de tourisme envisage sa gestion par une SEM, il est nécessaire de mettre en place une délégation de service public avec les publicités afférentes ou si la conclusion d'une simple convention d'objectifs conforme à la circulaire du Premier ministre n° 5193-SG du 16 janvier 2007 suffit.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131858

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2861

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)